

Cancer du col de l'utérus : 5 idées reçues sur le vaccin contre le papillomavirus

Anaïs Chabalière Fill 2
5-6 minutes

Le cancer du col de l'utérus, causé principalement par une infection à papillomavirus (HPV), touche environ 3 000 femmes chaque année en France. Il existe pourtant une vaccination contre les HPV, qui fait l'objet de nombreux préjugés. On fait le point.

De nombreuses idées reçues persistent sur le vaccin anti-HPV, le [Gardasil](#) et le Cervarix. C'est en tout cas ce qu'affirme la [Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale \(SFCPCV\)](#) et ce qui pourrait expliquer la très faible couverture vaccinale en France (20%).

A l'occasion de son 42e congrès, la SFCPCV a souhaité dénoncer les "fake news" qui circulent sur la vaccination contre le [cancer du col de l'utérus](#). L'occasion de démêler le vrai du faux, parmi toutes les informations sur ces vaccins.

La vaccination concerne les jeunes filles

VRAI mais...

Si la vaccination est remboursée pour les filles âgées de 11 à 19 ans, c'est entre 11 et 14 ans qu'elle est la plus efficace et la plus susceptible d'être faite, idéalement avant les premiers rapports sexuels.

Mais les [hommes](#) ne sont pas en reste ! Le vaccin anti-HPV est également recommandé à ceux ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, jusqu'à 26 ans.

Et pour cause : le papillomavirus n'est pas seulement responsable de certains cancers du col de l'utérus, mais aussi de lésions précancéreuses et cancéreuses de l'anus. Ces hommes présentent donc des risques spécifiques, d'autant qu'ils ne bénéficient pas de la protection indirecte apportée par la [vaccination](#) des jeunes filles.

Le vaccin incite les jeunes filles à avoir des rapports sexuels plus tôt

FAUX

Le vaccin anti-HPV étant particulièrement recommandé entre 11 et 14 ans, certains parents redouteraient, que, se sentant protégées, leurs filles soient tentées d'avoir des rapports

sexuels précoces. Mais la réalité est toute autre, comme le révèle une [étude](#) publiée dans le Canadian Medical Association Journal.

Dans le cadre de ces recherches, les données concernant la sexualité de près de 300 000 jeunes filles âgées de 12 à 18 ans ont été examinées en 2003, en 2008 et 2013. En 2008, toutes les participantes ont été vaccinées dans le cadre d'une campagne menée au Canada.

Résultat : le pourcentage de filles ayant déclaré avoir eu des rapports sexuels est passé de 21,3% en 2003 à 20,6% en 2008, puis à 18,3% en 2013, preuve que le vaccin anti-HPV ne les encourage pas à démarrer leur [vie sexuelle](#) plus tôt.

Le vaccin augmente le risque de cancer

FAUX

Le nombre de cancer a-t-il augmenté dans les pays où la couverture vaccinale est élevée ? Cette idée reçue qui prend de l'ampleur est fautive, comme le rappelle au [Parisien](#) le Pr Jean Gondry, gynécologue, qui dénonce une manipulation des "chiffres et leurs interprétations".

Preuve en est : avec une couverture vaccinale qui atteint 80% chez les filles et 75% chez les garçons de 15 ans, l'[Australie](#) a vu la proportion des femmes âgées de 18 à 24 ans porteuses des deux principaux types du virus responsables de la maladie chuter de 23% à 1% entre 2005 et 2015.

Ce vaccin peut être responsable de maladies auto-immunes

FAUX

Non, le vaccin anti-HPV ne renforce pas le risque de [maladies auto-immunes](#). Ce sont des [recherches](#) réalisées en 2015 par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) qui le confirment.

Cette étude a été menée sur plus de 2,2 millions de jeunes filles âgées de 13 à 16 ans, parmi lesquelles environ 840 000 avaient été vaccinées contre les infections à [HPV](#), et 1,4 million n'avaient pas été vaccinées.

L'objectif ? Analyser la fréquence de survenue de maladies auto-immunes, comme la [sclérose en plaque](#), entre les deux groupes. Résultat : la vaccination n'est pas associée à la survenue des 14 pathologies d'intérêt prises dans leur ensemble, ni à celle de 12 de ces maladies auto-immunes étudiées séparément.

Cependant, "une augmentation du risque de [syndrome de Guillain-Barré](#) après vaccination contre les infections à HPV apparaît quant à elle probable", précise l'étude. Un risque toutefois limité, puisqu'il est de l'ordre de 1 à 2 cas supplémentaires pour 100 000 jeunes filles vaccinées.

La vaccination est un moyen de prévention suffisant

FAUX

Le vaccin anti-HPV ne dispense pas d'un suivi et d'un [dépistage](#) régulier, car la vaccination ne protège pas contre tous les papillomavirus : elle vise les virus HPV 16 et 18, les plus fréquents et les plus agressifs, car responsables de 70% des cancers du col de l'utérus. Le dépistage permet d'anticiper les 30% restants.

Il est donc [recommandé](#) de réaliser un [frottis](#) tous les trois ans (après 2 frottis normaux réalisés à 1 an d'intervalle), entre 25 et 65 ans, que l'on soit vaccinée ou non.